

SONY

Du 3 décembre 2024 au 7 janvier 2025



Avec les offres BRAVIA,
le Père Noël reste au chaud cette année !

Jusqu'à



1000€*

Remboursés sur une sélection de TV et barres de son Sony.
Voir modalités.

SONY

Comment participer à l'offre de remboursement « TV et Barres de son SONY Hiver 2024 »

CONDITIONS DE L'OFFRE

Pour tout achat effectué entre le 3 décembre 2024 et le 7 janvier 2025 inclus, auprès d'un revendeur participant, d'une barre de son SONY et / ou d'un téléviseur BRAVIA SONY neufs éligibles parmi les références listées ci-dessous. Sony vous rembourse un montant pouvant aller jusqu'à 1000 € dans la limite du montant acquitté pour l'achat du TV et / ou de la barre de son après déduction de toute réduction de prix éventuelle.

Références des barres son et téléviseurs bénéficiant de la Promotion	Montant du remboursement par taille d'écran (pour les TV)			
	55"	65"	75" / 77"	85"
Bravia 9			200€	600€
A95L	200€	500€		
Bravia 8	100€	300€	300€	
Bravia 7		100€	200€	300€
Bar 8	200€			
Bar 9	400€			

Références TV BRAVIA et barres de son éligibles : HTA9000 / HTA8000 / XR55A95LAEP / XR65A95LAEP / K65XR70AEP / K65XR70PAEP / K75XR70AEP / K85XR70AEP / K85XR70HDMI.YF / K55XR80PAEP / K65XR80AEP / K65XR80PAEP / K77XR80PAEP / K75XR90PAEP / K85XR90PAEP / K55XR83PAEP.

Sous réserve de la production de toutes les pièces justificatives.

Deux participations maximums par personne (même nom, même prénom, même adresse postale) et par compte Sony avec des numéros de série produits différents. Un IBAN ne pourra être utilisé que 2 fois. ATTENTION, le nom apparaissant sur votre RIB doit être le même que celui du bénéficiaire de l'offre (celui que vous saisissez sur le formulaire de participation en ligne).

Offre valable en France ⁽¹⁾ et Monaco, non cumulable avec toute autre offre de remboursement Sony en cours portant sur les mêmes produits.

1. ACHETEZ VOS PRODUITS : BARRE DE SON ET/OU TV BRAVIA ÉLIGIBLE(S) À L'OFFRE

Achetez entre le 3 décembre 2024 et le 7 janvier 2025 inclus une barre de son SONY et / ou une TV BRAVIA parmi les références éligibles.

2. ACCÉDEZ À L'OFFRE DE REMBOURSEMENT EN LIGNE

- Vous pouvez soumettre votre demande de remboursement en vous connectant sur le site www.sony.fr/promo/braviahiver2024 entre le 2 janvier et le 8 mars 2025 inclus.

ATTENTION : vous pourrez uniquement faire votre demande de remboursement au plus tôt trente (30) jours après la date d'achat.

- Une fois sur la page de l'offre, cliquez sur "demandez votre remboursement" et connectez-vous à votre compte My Sony, vous pourrez alors enregistrer votre produit. Si vous n'avez pas encore de compte My Sony, vous pourrez en créer un ou en vous connectant sur www.sony.fr/mysony.

- Complétez le formulaire de participation et téléchargez les éléments suivants :

- Vos **preuves d'achat** de la barre de son et / ou du TV BRAVIA (facture ou ticket de caisse) où sont entourés le prix, la référence du produit acheté et la date d'achat. Deux preuves d'achat peuvent être valides. Les confirmations de commande en ligne ne sont pas acceptées comme preuve d'achat.
- Une **photo lisible du numéro de série de votre barre de son** qui se trouve au dos du produit sur laquelle figurent un numéro commençant par S/N (chiffre et lettre).
- Et / ou une **photo de votre téléviseur sur laquelle figurent clairement le numéro de série et l'identifiant du périphérique**. Pour cela, vous devez accéder au menu de votre téléviseur grâce à la touche « Help » de votre télécommande, sélectionner « État et diagnostics » sur le côté gauche de l'écran. Cliquez ensuite sur OK sur la télécommande puis sélectionnez l'option « Info système » et cliquez sur OK.

- Puis validez votre participation en ligne **au plus tard le 8 mars 2025**. Aucune demande de remboursement ne sera acceptée après cette date. Vous recevrez alors un mail de confirmation de participation.

Tout dossier envoyé par voie postale ne sera pas traité et ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

3. CONFIRMATION DU DOSSIER

Si votre dossier respecte les conditions de l'offre, vous recevrez un remboursement par virement bancaire dans un délai de 30 à 60 jours suivant la soumission de la demande. Notez que votre établissement bancaire peut mettre en moyenne 3 jours ouvrés pour le faire apparaître sur votre compte. Tout dossier illisible, incomplet, frauduleux, ne respectant pas les conditions de l'offre ou soumis après le 8 mars 2025 sera considéré comme non conforme et sera définitivement rejeté. En outre, en cas de tentative de fraude ou fraude avérée, vous ne pourrez plus bénéficier de futures offres de remboursement de la part de Sony pendant 3 ans.

Pour suivre le traitement de votre dossier, nous vous invitons à vous rendre sur le site : www.sony.fr/promo/braviahiver2024 et cliquer sur « Consulter le statut de ma demande »

(1) A savoir la France métropolitaine, les DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et COM zone euro uniquement (Saint-Pierre-Et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin).

Si vous êtes établi en DROM COM (Zone Euro), votre banque est susceptible de prélever une commission.

(2) L'établissement bancaire doit se situer sur le territoire d'un des pays membres de la zone SEPA (« Single Euro Payments Area ») incluant notamment l'Union Européenne. Sont membre de la zone SEPA (« Single Euro Payments Area ») tous les pays de l'Union Européenne, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, la république de Saint Martin et Monaco.

Toutes les dates sont exprimées suivant le fuseau horaire de la France métropolitaine. Si vous avez des questions au sujet de la promotion, veuillez nous contacter au +33 (0) 186995597 ou via notre site Web à l'adresse : <https://www.sony.fr/promo/contact>

Les données à caractère personnel que vous nous transmettez sont traitées par Sony Europe B.V. et ses prestataires de services tiers dans le cadre de cette Promotion. Sony peut partager les données avec les distributeurs et d'autres tiers, si nécessaire, afin de vérifier les demandes et d'empêcher (et/ou signaler) les demandes frauduleuses. Pour plus de détails, y compris des informations sur la manière dont nous utilisons vos données et le fondement juridique pour le faire, sur la manière dont nous partageons vos données et sur vos droits, veuillez consulter notre Politique de Confidentialité à l'adresse suivante : https://www.sony.fr/eu/pages/privacy/fr_FR/privacy_overview.html.

Si vous avez des questions concernant l'utilisation que nous faisons de vos données à caractère personnel, veuillez nous contacter via le formulaire en ligne figurant à l'adresse : <http://services.sony.fr/support/fr/contacts/pim/email>

Cette Promotion sera régie et interprétée selon les lois du territoire au sein duquel vous résidez. Les parties se soumettent à la compétence exclusive des tribunaux de ce même territoire.